



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 16 :

CONVENTION DISPOSITIF
« AMBASSADEURS DU VELO »
CUB / LE BOUSCAT

Séance ordinaire du 7 Février 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

**DOSSIER N° 16 : CONVENTION DISPOSITIF « AMBASSADEURS DU VELO »
CUB / LE BOUSCAT**

RAPPORTEUR : M. Bernard JUNCA

L'un des axes forts de la politique des déplacements sur le territoire communautaire consiste à développer les mobilités alternatives à la voiture, en particulier l'usage utilitaire du vélo dont le bénéfice sur la santé, tiré de sa pratique quotidienne et modérée, n'est plus à démontrer. Les freins à cette pratique régulière sont nombreux (sentiment d'insécurité, recherche du meilleur itinéraire, intempéries, tenue vestimentaire...) mais non rédhibitoires.

Pour lever ces inhibitions et inciter les Bouscatais à se mettre en selle, un partenariat a été élaboré avec l'association Unis Cité et la Mairie du Bouscat. Ce dispositif des ambassadeurs du vélo s'inscrit dans la démarche partenariale engagée depuis 2009 entre la Communauté Urbaine et la Ville sur l'élaboration d'un plan cyclable innovant.

Concrètement, les ambassadeurs vont avoir à élaborer des actions d'animation à destination des habitants pour informer, inciter à la pratique du vélo et accompagner les volontaires qui souhaitent modifier leur mode de déplacement, sur leur trajet quotidien. Le dispositif est mis en place de janvier à juin 2012, tous les mardis et mercredis.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de prise en charge des quatre volontaires d'Unis Cité par la Communauté Urbaine, ainsi que les moyens mis à leur disposition par la Commune, à savoir : un lieu pour une permanence (salle de la Charmille), un stockage pour les vélos acquis par la CUB et un accès à la restauration en RPA.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention transmis par la Communauté Urbaine,

Considérant que le dispositif des ambassadeurs du vélos s'inscrit dans la démarche partenariale engagée depuis 2009 entre la Communauté urbaine et la Mairie sur l'élaboration d'un plan cyclable innovant,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tout document utile à ce dossier.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET